

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

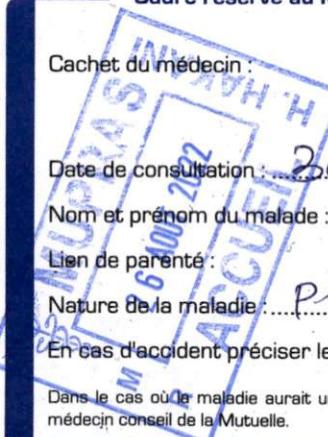
La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2A064 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Rayonni Hakeimne veille khattar
 Date de naissance : 15.7.1966
 Adresse : lot. atlantique 090 - Rue 2 IMA 75
 No. 5 case
 Tél. : Total des frais engagés : AF 505,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 
 DR. EL GUIZZI AICHA
 Diabetologue
 Hay El Oulfa, Bd. Oum Rabie
 Al Firdauss GH 1B - Immeuble T12 - Appart 1
 Casablanca - Tél. : 05 22 93 89 06

Date de consultation : 20/07/22
 Nom et prénom du malade : RAYONNI HAKIMA Age :
 Liens de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Pharyngite + asthme + Dermatose
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où le malade aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
00722	C	1	15010	Dr. E. GUILAIN Diabetologue Moy. P. 1000 Br. D'un Table du Flacon de 100 ml - I.M. T.12 - Août 1 C. 100ml x 100 ml - 05 22 93 88 77

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
NARMACIE NOUR AL HODA LOT TASSINE LISSASFA CASABLANCA TUNISIE 2020 56	30/7/22	52.59

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

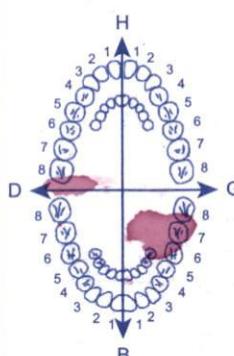
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
412	21433552
000	00000000
000	00000000
411	11433553



(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Aïcha ELOUIZI

Diplômée de la Faculté de Médecine
de Rabat

Diplômée en Diabétologie
de la Faculté de Médecine de Montpellier
de France

الدكتورة عائشة الويزي

خريجة كلية الطب بالرباط

دبلوم أمراض السكري

من كلية الطب بمونبولي بفرنسا

Casablanca, le :

30 07 22

793-03 Nom du Malade : Mu RAYOUNI HAKIMA

1/ AZIX 500 mg x 30

PPV 79DH70
PER 01/25
LOT L108

146- 144

PPV 14 D. H 6 0
PER 05 / 25
LOT L1244
S 1

2/ DOLIPRANE

PPV 79DH70
PER 01/25
LOT L204

709- 14 x 24

PPV 79DH70
PER 07 / 24
LOT N 2113

8/ PROFENID 30

PROFENID 100 MG
30 CP PEL
P.P.V : 70DH90

420- 4 x 2
40/ 01/11

42,00

PER 06/2023
PROFENID 100 MG
30 CP PEL
P.P.V : 70DH90

563- 1 764

PPV: 56,30 DH
LOT: 21K25D
EXP: 11/2023

57) D curezante

Phar
km 10, route Côtier 111,
Ql Zenata Ain seba Casablanca
Daktarin gel buccal t40g
P.P.V : 53,00 DH

53- 147

DAKTARIN 50

6 118001 180745

37) LOCATOP 0,1%
PHARMACIE HOUAR HOUADA

Dr. ELOUIZI Aïcha
Diabetologue
Bd. Errabie - El Firdaouss - Casablanca - Tel. 05 22 93 89 80

55 LOT YASSINE LISSASFA
CASABLANCA

LOCATOP 0,1%
CREME T30G

5055- T61-05 22 89 89 56
GH 1B 1 - شقة رقم T12 - الدار البيضاء

PER 07/2024
LOT 21F08
P.P.V : 30DH00

El Oulfa, Bd. Oum Errabie - AL Firdaouss GH 1B - Imm T 12

6 118000 012061